

A - NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE PROJET

L'assurance de rembourser votre investissement, de gagner du temps et d'éviter beaucoup de soucis !

Comment débiter vos travaux ?! Comment être efficace ?!

Des solutions pour répondre à vos interrogations d'avant travaux.

1'450 CHF (1)

Accompagnement	Moyens	Prestations possibles
1 1er contact	Par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de votre projet - Objectifs personnels - Travaux nécessaires - Budget
2 Devis IMOTEP	Par mail	<ul style="list-style-type: none"> - Description de l'accompagnement - Tarif
3 1ère visite IMOTEP	Sur place (gratuit)	<ul style="list-style-type: none"> - Etude et évaluation concrète du projet - Possibilités de transformations - Faisabilité technique des travaux - Etude / définition des corps de métiers (CFC) nécessaires - Estimation du budget prévisionnel
4 Commande IMOTEP	Facturation forfaitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement en cas de commande : 1450 CHF remboursable (1)
5 Prise de RV avec les entreprises (2)	Par mail (et téléphone)	<ul style="list-style-type: none"> - Objet des travaux - Recherche des entreprises - Consulter les prestataires - Sélection des entreprises - Echanges et préparation avec les entreprises - Descriptif technique
6 RV avec les entreprises	Sur place	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle description du projet - Faisabilité technique des travaux - Fourniture et matériel - Techniques nécessaires - Mise en œuvre - Prise de mesures - Conseils et préconisations pour les choix des matériaux - Conseils et préconisations pour les choix des fournisseurs - Elaboration des devis - Budgets divers
7 Etude des devis	Au bureau IMOTEP	<ul style="list-style-type: none"> - Réception et contrôle des devis - Adaptations et corrections - Echanges et modifications avec les entreprises - Suggestions techniques et financières - Rédaction d'un récapitulatif avec commentaires par devis - Impression des devis pour le client
8 2ème visite de Thierry DEVAUX	Sur place	<ul style="list-style-type: none"> - Analyses, remarques et "adjudication" des devis - Estimation et contrôle commun des devis - Contrôle des métrés (3) - Sélection et négociation les contrats - Remise des devis - Choix et prise de décisions (3)
9 Accompagnement	Par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils - Suggestions - Modifications
10 Finalisation	Par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils - Suggestions - Modifications

(1) 1'450 CHF ttc : montant forfaitaire pour les dix points de conseils d'un projet de travaux.

(1) Montant inclus et remboursés pour une commande de B - Direction de Travaux à partir de 20'001 CHF ttc. Le montant des travaux s'entend hors équipement et matériel d'aménagement tel que les cuisines, les baignoires, la lustrerie, etc. Les matériaux tel que les isolants, les carrelages, les cloisons, etc, sont inclus dans le montant des travaux.

(1) Plus 150 CHF, pour la zone géographique à l'Est et au Nord de l'axe Lausanne-La Sarraz-Vallorbe.

(2) Des entreprises peuvent être choisies par vos soins sous réserve de précautions et d'impératifs de coordination de chantier.

(3) Les plans, les études statiques ou CVSE, les demandes d'autorisation, la planification et la coordination des entreprises par exemple, font parties du tableau B - Direction de Travaux.

IMOTEP Bâtiment Sàrl

Chemin Pré-Fleuri, 31 1228 Plan-les-Ouates - CH
thierry.devaux@imotep.ch +41 76 784 37 81